



CHS-CT du 12 mars 2020

L'ordre du jour prévoyait 9 points :

- Le premier portait pour avis sur l'approbation des PV des CHSCT des 28 novembre et 9 décembre 2019, Vos élus ont validé les deux documents,

- Le second point a été reporté, les représentants des personnels au national ont retoqué la note d'orientation en CTM

- Le troisième point pour information abordait la rénovation du site multi-occupants de Montmorency. Le projet s'inscrit dans le schéma directeur régional. Le site de Montmorency n'a pas le qualificatif de Cité administrative, elle est donc exclue du programme 348 et ne peut bénéficier des crédits de rénovation. Toutefois la proximité de la DIRECCTE, la DREAL et de l'INSEE en font une cité en devenir. En conséquence, elle peut espérer bénéficier de crédits pour engager la rénovation.

- Le point quatre pour information présentait l'optimisation des immeubles de Montmorency.

Il s'agit des 2^e et 3^e étage. Le ratio agent mètre carré serait inférieur à 10 M2 au 2^e et supérieur à 8 M2 au 3^e. Chaque agent doit disposer dans cet espace d'un bureau d'un fauteuil et d'un caisson. Ces dispositions ont fait l'objet d'un échange entre le bureau d'étude et les chefs de service. À la question de savoir si les agents avaient été consultés, la Direction l'ignore.

Vos représentants FO en CHSCT vous invitent à nous confirmer qu'ils ont bien participé au projet d'aménagement.

La Direction se retranche sur la réglementation pour toutes remarques. On notera qu'il existe une préconisation à la préfecture pour appliquer un ratio de 10 M2.

Le début des travaux est prévu début juillet pour le deuxième étage, les agents pourront occuper le troisième étage dans l'attente de la fin de la réalisation.

- Le point cinq concerne les travaux pour les restaurants de Béziers Verdier et la Paillade.

Il s'agit de rétablir pour les deux sites la possibilité de réaliser la cuisine sur place avec le matériel adéquat. À cet effet Pour les deux sites, il est prévu des travaux de peinture, d'électricité, de ventilation et climatisation.

L'aménagement de Béziers prévoit en tout premier lieu le désamiantage des sols. La cuisine actuelle va être mise aux normes, la plonge sera sortie et installée au fond de la salle à manger dans le local servant actuellement de stockage.

La cafétéria sera installée dans le restaurant avec les mêmes horaires d'ouverture.

L'aménagement de la Paillade prévoit un bureau pour le gérant, à côté de la salle à manger, pris sur la salle de yoga

L'appel d'offre est en cours, la fermeture des restaurants est prévue au 30 avril et le début des travaux fixé au 18 mai. La période entre ces deux dates est consacrée à la préparation du chantier. La réouverture est prévue au 1^{er} septembre 2020.

A Noter que 3 à 4 places de parking seront occupées pour le stockage des matériaux le temps des travaux à Béziers. Pour la Paillade le stockage se fera à l'intérieur des locaux.

Pendant cette période les agents bénéficieront des tickets restaurants.

- Le point 6 abordait les propositions d'actions et travaux pour 2020

Pour les Douanes 22 500 € seront affectés pour :

des stores, cloisons, boîte à pharmacie, escabeaux, lampes de bureau, pièges à son , chaussures étanches et pour des contrôles sécurité électrique, incendie et eau.

Pour la DGFIP 97 500 € seront affectés pour :

Travaux de climatisation en cofinancement pour les restaurants de Béziers et La Paillade, luminosité, éclairage parking, cloison acoustique, éclairage de secours à Sète, stores à Montmorency.

Des contrôles obligatoires et légionellose

Des équipements, un chariot pour la logistique de Montmorency

- Le point 7 évoquait le plan de formation et plus précisément les formations routières et la validation des PSC1 (gestes de premiers secours)

- Le point 8 était consacré au registre SST, accidents de service et fiches de signalement .

Vos représentants FO vous invitent, en cas de problème de risques psycho-sociaux, à annoter le cahier hygiène et sécurité.

- Un dernier point était dédié aux questions diverses,

FO avait demandé la présence d'un expert des douanes concernant les nouveaux locaux de la brigade des douanes de l'aéroport de Montpellier. Son intervention a permis d'alerter sur la situation catastrophique d'installation et de conditions d'exercice de leurs missions.

Nos collègues douaniers sont d'ores et déjà condamnés à un été très chaud compte tenu de leurs conditions de travail particulièrement dégradées alors qu'ils seront confrontés à une hausse d'activité conséquente 24h/24.

Une visite de la délégation du CHSCT est programmée, affaire à suivre.....

Une fois de plus le prisme budgétaire l'emporte sur toute considération humaine.

CORONAVIRUS

La pandémie de CORONAVIRUS a été abordée. Les établissements scolaires de 16 communes de l'Hérault ont été fermés. Les parents d'enfants de moins de 16 ans concernés doivent le signaler, ils bénéficieront d'une autorisation spéciale d'absence.

Si les deux parents sont agents de notre ministère un des deux peut l'obtenir. La Direction indique que dans ce cadre, les bénéficiaires du télétravail pourront voir leur nombre de jours augmenté en conséquence. Elle affirme même pouvoir l'étendre à l'ensemble des agents dans ce cas,

Vos représentants FO ont demandé si ce dispositif serait étendu à l'ensemble des agents si la situation imposait une fermeture de tous les établissements scolaires. Elle nous a répondu par l'affirmatif y compris pour le télétravail mais ce dernier point nous laisse dubitatifs,

Vos représentants FO en CHSCT : Jacques YVARS – Olivier GOUJON – Emmanuel CASSAN – Olivier VERNEGEOL- expert FO Patrick GALAUP